

PLANTATION ET VALORISATION DES CHÂTAIGNIERS (DE VARIÉTÉS LOCALES)

Des actions de sauvegarde et de valorisation des variétés anciennes et locales de châtaigniers sont actuellement menées par l'association « Marrons des Mauges - Marrons de Vendée » (récemment créée par des agriculteurs), en partenariat avec le CRAPAL, le CPIE Sèvre et Bocage et Horizon Bocage. Plusieurs agriculteurs vont planter des châtaigniers sur leur exploitation à partir de cet automne, avec un objectif de commercialisation de châtaignes (pour la plupart). Si vous aussi, **vous souhaitez diversifier votre activité ou planter des arbres ayant un intérêt patrimonial et pour la biodiversité, alors n'hésitez pas à participer à cette formation !**

Mardi 26 Novembre 2024

9h30 - 17h30

**Ferme des Blottières, chez Benoît et Marine Huntzinger
4 Les Blottières (noter la Jeannetière sur GPS) Chemillé
49120 Chemillé-en-Anjou**

Objectifs :

- Connaître les points clés pour réussir la plantation de châtaigniers.
- Connaître les grands principes des signes officiels de la qualité et de l'origine et leurs intérêts dans une démarche collective de valorisation de produits.

Programme :

Matin :

- Éléments clés pour réussir la **plantation du châtaignier** : choix de parcelle, méthode de plantation, gestion du premier été...
- Repères de coût d'implantation, aides financières et techniques
- Démonstration de plantation de porte-greffes de châtaigniers (marcottes) et mise en pratique par le groupe
- Point sur les caractéristiques des variétés locales de châtaigniers

Après-midi :

- Visite d'un verger de châtaigniers implanté en 2023
- Point sur l'entretien des châtaigniers
- **Valorisation des châtaignes** - à partir de 15 h :
 - Présentation des signes officiels de la qualité et de l'origine et intérêts pour un collectif, grands principes, démarches pour y accéder...
 - Exemples de châtaignes avec des signes de qualité/origine en Europe.
 - Éléments à considérer pour construire une démarche collective.
 - Réflexion collective sur la stratégie à mettre en œuvre pour valoriser les Marrons des Mauges et de Vendée.
- Bilan de la journée - recueil des attentes pour la suite

Intervenants :

- Pierre-Yves MARQUIS - Chargé d'étude agriculture et environnement, spécialisé sur le bocage, l'agroforesterie et la gestion des arbres - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage
- Philippe MONGONDRIE, Ingénieur Territorial de l'Agriculture à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

Association
Marrons des Mauges -
Marrons de Vendée



SÈVRE ET BOCAGE



**Inscription au plus tard le
15 Novembre 2024**

En complétant le [formulaire en ligne](#) (cliquer sur le lien)

Ou auprès d'Elise GUIHENEUF
Animatrice CRAPAL
07 88 19 74 32
eliseguiheneuf.crapal@gmail.com

Public : agriculteurs, porteurs de projets, agents de collectivités...
Pas de prérequis nécessaire.

Tarifs : gratuit pour les cotisants MSA-VIVEA. Autres publics : nous contacter.

Repas : pique-nique à prévoir par chacun

Equipements : prévoir des bottes/chaussures adaptées et vêtements de ferme.

Aides financières pour la formation :

Crédit d'impôt :

Si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéficiaires ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation.

Les exploitants au forfait (micro BA) sont exclus.

Si vous êtes non imposable sur le revenu, vous recevrez un chèque correspondant au montant du crédit calculé.

Si vous êtes imposable, le crédit d'impôt viendra en déduction de la somme à payer.

Montant : 11,62 €/h, soit 81 €/j de formation (en 2024)

(Pour les formations réalisées en 2023, ce montant est multiplié par 2 pour les entreprises de moins de 10 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros).

Pensez à transmettre l'attestation de formation (justificatif) à votre comptable.

Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier d'une aide régionale, si vous avez recours à une association de remplacement le jour de votre formation ou dans les 3 mois qui suivent. Possibilité de remplacement à la demi-journée. Montant : 112,5€/j.

Contactez le service de remplacement de votre département.

CRAPAL
Conservatoire des races Animales
en Pays de la Loire,
55 La Moutonnaire,
44260 PRINQUIAU

<https://crapal.fr/>

Agrément de formation n° 52440766544

Avec le soutien financier de

